



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université Paris X

Question écrite n° 17593

Texte de la question

M. Jacques Guyard demande à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche quelles mesures il compte prendre pour permettre à l'université Paris-X - Nanterre d'accueillir, dans des conditions correctes d'accueil et d'enseignement, les étudiants à la rentrée prochaine. En effet, l'université de Paris-X - Nanterre dessert un secteur où la croissance de la demande étudiante reste forte, mais elle ne dispose pour y faire face que de très peu de bâtiments nouveaux et de postes d'enseignants ou d'ATOS supplémentaires. Cela a conduit le président de l'université à ne pas pouvoir inscrire près de 900 étudiants de son secteur géographique. L'université a besoin de savoir très rapidement les moyens supplémentaires que le ministère sera en état de lui affecter pour faire face à la rentrée.

Texte de la réponse

Il est vrai que l'université de Nanterre fait encore cette année l'objet d'une forte demande d'inscriptions, de même que toutes les universités de l'Ile-de-France, en raison des bons résultats du baccalauréat. Mais le mode de répartition des bacheliers entre les universités ne fait pas porter sur Nanterre une pression particulière. En effet, le surplus de demandes, par rapport aux capacités d'accueil déclarées par les universités elles-mêmes, est réparti au prorata de ces capacités. L'effort demandé à l'université de Nanterre est donc comparable à celui effectué par les autres universités. Il convient également de rappeler que l'université a demandé en janvier 1994 que son secteur de recrutement soit élargi dans certaines disciplines aux 16^e et 17^e arrondissements. Elle ne peut donc s'étonner d'avoir reçu une centaine de demandes supplémentaires en droit, psychologie et DEUG MASS. Les difficultés sont néanmoins réelles. Pour y faire face, une extension de 7 500 mètres carrés est prévue, destinée au relogement de l'UFR « Arts du Théâtre » mais également à la création de locaux d'enseignement banalisés. Les travaux devraient commencer à l'automne et il n'est pas exclu comme cela a déjà été le cas en 1992 et 1993 (pour 5 000 mètres carrés au total), de mettre en place des locaux supplémentaires en construction rapide, si cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, l'université de Nanterre n'est pas, du point de vue de ses moyens, dans une situation spécialement difficile. En matière d'emplois d'enseignants, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale ce qui n'a pas empêché la création de 30 emplois sur les deux années 1993 et 1994. S'agissant de ses crédits de fonctionnement, la dotation de l'université, en progression de 1,5 p. 100 cette année, dépasse sa dotation théorique calculée selon les critères en vigueur. Il me semble donc que l'université de Nanterre doit pouvoir faire face comme les autres universités de l'Ile-de-France, à l'obligation légale d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17593

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4108

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5038